

Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **Friphila Sàrl**, Ch. des Mampes 17,
1752 Villars-sur-Glâne
2.

Déclaration de faillite: 05.09.2011
3.

Suspension de faillite: 29.09.2011
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 24.10.2011
5.

Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Achat, vente et commercialisation de tous produits et articles philatéliques et numismatiques. (réf. sect. 1).

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

00694723